

SERVICES DU DÉPARTEMENT

Avignon, le 23-11-2015

PÔLE FINANCES, ÉCONOMIE,
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET ENVIRONNEMENT

DIRECTION
AMÉNAGEMENT ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE

EMETTEUR :	Direction Aménagement et Développement Durable
REDACTEUR :	Fabien SIVAZ Relecture : M. JADOT S. MARI

COMPTE RENDU REUNION GROUPE DE TRAVAIL ENS DES PLATRIERES

REUNION DU 10/11/2015 - 14h30 / 17h00

LIEU : Maison du Département – l'Isle sur la Sorgue

Objet :	Aménagement du site, gestion de la fréquentation et des usages
Participants réunion :	<ul style="list-style-type: none"> - Olivier BRICAUD : Syndicat Mixte Forestier - Caroline ALEX : C.C. Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse - Jean-Marc SCOTTO : Association Sade (St Antoine Défense Environnement) - Didier MOREL : Association La Rassade - Jean-Paul BONNET : Association La Rassade - Michel AGUILLON : Association La Rassade - Danielle GUERCI : Association La Rassade - Joseph BENHARDT : Maire de la Roque sur Pernes - Serge OLIVIERI : Communauté d'agglo Ventoux-Comtat Venaissin - Mario MORICONI : Association La Rassade - Marc JADOT : CAUE 84 - Fabien SIVAZ : Département de Vaucluse
Absents ou excusés :	
Pièces Jointes	Power Point de présentation réalisé par le CAUE 84

RESUME DES POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION :

Marc JADOT présente les différentes actions proposées pour l'aménagement du site et la gestion de la fréquentation et des usages. Il s'agit de valider ces propositions afin de chiffrer le coût des aménagements et d'établir un plan de gestion de l'ENS.

Les propositions d'aménagement s'articulent autour de 5 mesures de gestion :

1 - Aménagements pour endiguer la fréquentation motorisée (pose de barrières DFCl, pose de clôtures, creusement d'un fossé, pose de panneaux d'information ...),

2 - Aménagements pour organiser et canaliser la fréquentation (aménagement d'aires de stationnement, pose de panneaux d'entrée de site, pose de tables de pique-nique, balisage des itinéraires ...),

3 - Aménagements pour le soutien à l'activité sylvopastorale (débroussaillage des abords de la bergerie, réparation des portes et clôtures, pose de gouttières, installation d'une citerne ...),

4 - Aménagements pour la sécurisation du site (installation de barrières de sécurité, pose de panneaux signalant les secteurs dangereux, sécurisation du site des fours à chaux ...),

5 - Mesures de gestion de la fréquentation et des usages (organisation d'opération de surveillance, recrutement temporaire d'APSIF, harmonisation des arrêtés municipaux ...).

Michel AGUILLON (association La Rassade) précise que l'activité du moto-cross de l'amitié est plutôt bien gérée et qu'elle a joué un rôle de point de fixation de la fréquentation motorisée. Les nuisances proviennent essentiellement de la divagation sauvage de pratiquants non adhérents à l'association dans le périmètre de l'ENS et en dehors de la piste aménagée du club. Il a été constaté sur place une porosité entre le motocross et le site d'où la proposition d'ériger une clôture pour délimiter physiquement l'activité du motocross.

Une part importante des intrusions sur le site par des véhicules motorisés se fait également depuis la route faisant la jonction entre la quartier de Saint Antoine et la Roque sur Pernes. La réalisation d'un fossé de type "saut de loup", avec un merlon ou un talus plus haut du côté du périmètre ENS, est proposée le long de la route pour limiter les intrusions. Les membres de l'association La Rassade proposent comme alternative la réalisation d'un muret en pierres. Monsieur Olivieri précise qu'il est nécessaire d'avoir la maîtrise foncière des parcelles longeant la route pour réaliser un fossé de type "saut de loup" ce qui n'est pas toujours le cas. Il évoque aussi la nécessité d'en faire un entretien régulier. La réalisation d'un muret ou la pose de barrières/glissières lui semble plus adaptés. Monsieur BENHARDT indique que les fossés actuellement présents le long de la route et réalisés par l'entreprise SINIAT avaient limité les dépôts de déchets même s'ils n'avaient pu empêcher les intrusions des véhicules.

Les membres du groupe de travail sont favorables aux aménagements limitant la fréquentation motorisée et à la mise en place de panneaux informant sur la réglementation interdisant celle-ci. Les membres de l'Association la Rassade évoquent la possibilité d'un déport de l'activité motorisée sur la périphérie du site et par conséquent des nuisances qu'elle engendre. Il est souhaité que cette problématique soit prise en considération dans l'aménagement du site. Il est rappelé que les arrêtés municipaux et préfectoraux concernent non seulement le périmètre de l'ENS mais également sa périphérie.

Les 3 communes concernées par le périmètre ENS (l'Isle sur la Sorgue, Pernes les Fontaines et la Roque sur Pernes) ainsi que les communes de Velleron et Saumane de Vaucluse ont déjà pris des arrêtés municipaux interdisant la circulation des véhicules motorisés dans les massifs forestiers. Il convient cependant d'harmoniser cette réglementation entre les 5 communes pour une meilleure lisibilité.

La possibilité de mettre en place un système de badges pour l'identification des véhicules autorisés à pénétrer sur le site est évoquée.

Les membres de l'association la Rassade précisent que certaines revues spécialisés (moto-cross, trial, quad, 4x4) mentionnent le site des anciennes plâtrières comme un espace adapté et aménagé pour la pratique des loisirs motorisés. Il convient d'informer la presse et les sites internet spécialisés du classement ENS du site et des arrêtés en vigueur afin d'enrayer ce phénomène.

Concernant l'accès depuis la commune de Pernes les Fontaines, il convient de vérifier la possibilité d'ouvrir à nouveau à la circulation le chemin communal entre les quartiers de Fontblaque et de St Antoine (chemin du Croc d'Enfer) afin d'éviter aux riverains de traverser le périmètre ENS pour rejoindre la commune de l'Isle sur la Sorgue.

Mme GUERCI s'interroge sur l'accessibilité aux aires de stationnement pour les bus scolaires afin d'organiser des visites pédagogiques. Le gabarit des voiries et de certains parkings n'est pas adapté à ce type de véhicule. Il conviendra d'indiquer le parking de la route de la Roque sur Pernes pour le stationnement de ces véhicules.

Les participants réagissent à l'aménagement d'un parcours VTT balisé. La plupart des membres de l'association la Rassade estiment que le VTT est une activité dégradante pour l'ENS et les sentiers du site au même titre que les activités motorisées. Monsieur BERNHARDT, maire de La Roque sur Pernes évoque également de mauvaises expériences lors de compétitions organisées par le passé. Il convient cependant de mesurer cette position : il s'agit justement d'aménager un parcours balisé pour gérer cette activité de pleine nature en canalisant la fréquentation des Vététistes.

A propos des gouttières à installer sur la toiture de la bergerie de la Soulonne afin de récupérer les eaux pluviales pour alimenter une citerne, les participants suggèrent plutôt de poser des gouttières en zinc qu'en PVC pour des raisons de pérennité de l'installation. Marc JADOT indique que cela représente un coût plus élevé et que des gouttières en zinc seront davantage susceptibles d'être volées.

Concernant les sentiers de randonnée, Michel AGUILLON évoque un problème concernant le PDIPR sur la commune de Pernes les Fontaines qui emprunte les pistes DFCI et dont certains tronçons passent sur du foncier privé. Fabien SIVAZ, agent du Département, précise qu'il n'y pas d'incompatibilité entre le réseau touristique PDIPR et le classement des pistes DFCI et que les sentiers inscrits au réseau touristique n'empruntent en principe que des chemins ruraux et du foncier public.

Concernant le site des fours à chaux de Fontblaque, Mme GUERCI demande si une clôture est prévue entre le lotissement des Plâtrières et les fours. En effet, la limite n'étant pas lisible, certains visiteurs empiètent sur la propriété du lotissement. Cette possibilité d'aménagement sera étudiée et chiffrée. Mme GUERCI demande également s'il est vraiment nécessaire de rouvrir un chemin rural en bordure du lotissement pour desservir les fours à chaux depuis le chemin de Fontblaque. Elle craint que la création d'un nouvel accès fasse un appel d'air et facilite les intrusions des véhicules motorisés.

Monsieur BERNHARDT et Mme GUERCI évoquent les difficultés de gestion et de surveillance du site. En effet, la commune de la Roque sur Perne n'est pas dotée d'un service de police municipale. Monsieur Le Maire demande si le Département peut subventionner l'emploi d'agents de surveillance. Fabien SIVAZ précise que le dispositif ENS du Département ne prévoit pas ce type de financement. Il convient d'étudier les possibilités de conventionnement entre les 3 communes afin de mutualiser les moyens de police et de surveillance. Le recrutement temporaire d'APSIF permettra en complément d'assurer des opérations de sensibilisation du public et de surveillance du site. Monsieur BERNHARDT soulève la difficulté de faire intervenir des agents de l'état assermentés sur le site. Il est indiqué que le classement en ENS du site pourrait favoriser l'organisation d'opérations de surveillance par des agents de l'Etat assermentés.

Mme GUERCI évoque également l'engagement de la responsabilité des maires de chaque commune propriétaire de l'ENS en cas d'accident sur le site. La logique des aménagements projetés et d'un site bien géré permettra de prévenir ce risque.

Monsieur BERNHARDT demande à Olivier BRICAUD un état des pistes DFCI suite aux épisodes orageux de l'été 2015. Olivier BRICAUD confirme l'érosion des plateformes et des bandes de

roulement sur certain secteur. Il précise que le Syndicat Forestier assure régulièrement l'entretien des ouvrages DFCI dans le cadre de sa programmation de travaux.

En fin de réunion, il est proposé aux participants du groupe de travail de se rendre sur le site ENS. Une visite du site est organisée à pied depuis l'aire de stationnement de la route de la Roque sur Pernes jusqu'à la bergerie de la Soulonne et la carrière de la Roque sur Pernes.

Il a été constaté à cette occasion, des dégradations sur la bergerie (vol de tuiles). Il est remarqué la nécessité de réaliser les travaux de débroussaillage autour de la bergerie afin de mettre le bâtiment en sécurité vis-à-vis du risque incendie.

Cette visite permet également de démontrer la pression exercée sur le milieu naturel par la fréquentation sauvage du site et les dégradations liées aux différentes activités motorisées.

PROPOSITIONS ET PRISE DE DECISIONS :

L'ensemble des actions et propositions d'aménagements ont reçu un avis favorable de la part des participants au groupe de travail.

Il convient dorénavant de chiffrer ces aménagements afin d'établir un programme de travaux et un plan de financement. Dans le cadre de son dispositif ENS, le Département peut financer jusqu'à 60 % du montant de l'opération plafonné à 100 000 € par site. La répartition de l'autofinancement entre les différents maîtres d'ouvrage (communes et communautés de communes) devra être définie selon une logique équitable.

La prochaine réunion du groupe de travail est prévue le 27/11/2015 à 14h00 à la mairie de Pernes les Fontaines. Thématique : Valorisation du site et gestion des milieux naturels.